

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE BOURG-EN-LAVAUX

**PREAVIS N° 9/2011**

**Modification de la convention intercommunale pour  
l'exploitation des forêts suite à la fusion des communes de  
Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Vilette**

Date proposée pour la séance de la Commission ad hoc :

**à convenir**

Combles de la Maison Jaune, Cully

Case postale 112  
Rte de Lausanne 2  
1096 Cully

Tél. 021 821.04.04  
Fax 021 821.04.00  
info@b-e-l.ch

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. Introduction

Les communes de Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette étaient signataires de la convention intercommunale adoptée par leur Conseil Communal respectif le 11 septembre 2002.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, la fusion de ces cinq communes, pour former la commune de Bourg-en-Lavaux, fait que des modifications doivent être apportées à la convention.

Cette nouvelle convention devra également être adoptée par les conseils communaux des communes de Bourg-en-Lavaux et de Forel (Lavaux) et par le Conseil d'Etat.

### 2. Modifications au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la convention intercommunale pour l'exploitation des forêts

La convention actuellement en vigueur, du 11 septembre 2002, et le projet de nouvelle convention vous sont présentées sur le même document, joint au présent préavis.

### 3. Modifications au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Cette nouvelle convention tient compte des dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956, articles 110, 110b, 110c, 110d et 111.

### Conclusion :

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux,**

vu le préavis n° 9/2011 de la Municipalité du 24 octobre 2011 ;  
ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

**d'accepter la modification de la convention d'entente intercommunale entre les communes de Bourg-en-Lavaux et Forel (Lavaux), au 1<sup>er</sup> janvier 2012, sous réserve de l'acceptation d'un préavis municipal par le Conseil communal de la commune de Forel (Lavaux).**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Corinne Pilloud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 octobre 2011

Délégué de la municipalité : M. Georges Hauert, municipal

Annexe ment.